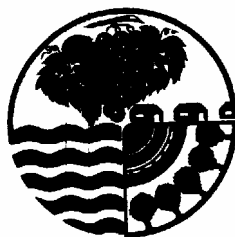


**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE
CARBON-BLANC DE
JAT**



PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 27 JUIN 2008
à 11 heures 00**

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 27 juin deux mille huit à 11 heures**, sous la présidence de Monsieur Franck MAURRAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- *Franck MAURRAS, Maire*
- *Jeannine THORE, Adjointe au Maire,*
- *Nicolas MADRELLE, Adjoint au Maire,*
- *Anne-Marie TRUANT, Adjointe au Maire,*
- *Jean-Paul BOP, Adjoint au Maire,*
- *Anne-Marie DUPEY, Adjointe au Maire,*
- *Jean-Luc FLIPO, Adjoint au Maire,*
- *Sylvie DARMANTE, Adjointe au Maire,*
- *Michel THOMAS, Adjoint au Maire,*
- *Lyse BENIZEAU, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Guy BARDIN, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Christophe BACKE, Conseiller Municipal,*
- *Mireille DELPRAT-VIROL, Conseillère Municipale,*
- *Thierry VEYRET, Conseiller Municipal,*
- *Ange-Hélène YEBGA HOT, Conseillère Municipale,*
- *Didier LAMY, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Serge MERLE, Conseiller Municipal,*
- *Alice del MOLINO, Conseillère Municipale,*
- *Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,*
- *Marie-Claude GOUGAUD, Conseillère Municipale,*
- *Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal,*
- *Catherine DELORME, Conseillère Municipale.*

ETAIENT ABSENTS

- *Valérie SERF, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame DUPEY*
- *Nadia FRERE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur BACQUE*
- *Jacques ANTHOUNET, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Monsieur VEYRET*
- *Fouzia CARPENTIER, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame TRUANT*
- *Olivier SOMPS, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Monsieur BOP*
- *Aïcha COLAS, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur FLIPO*
- *Bertrand FOURRE, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Madame THORE*

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose Monsieur Christophe BACKE comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation particulière est déclaré adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du Code Electoral, le Bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- * Mme TRUANT Anne-Marie
- * Mme THORE Jeannine
- * Mlle YEBGAT HOT Ange Hélène
- * Mlle CANALES Marjorie

Il a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. En application des articles L 289 et R 133 du Code Electoral, les Délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la Commune.

Conformément aux articles L 284 à L 286 du Code Electoral, le Conseil Municipal est appelé à élire 15 délégués et 5 suppléants.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la Mairie.

Le Conseiller Municipal l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du Bureau Electoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le Bureau électoral a constaté qu'il n'y avait pas de bulletins nuls.

* Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
* Nombre de votants (bulletins déposés)	29
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau	0
* Nombre de suffrages exprimés	29

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le Bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la Commune par le nombre de délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne. A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués attribués, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TETE DE LISTE	SUFFRAGES OBTENUS	MANDATS DE DELEGUES	MANDATS DE SUPPLEANTS
<i>M. MAURRAS</i>	23	13	5
<i>M. FLIPO</i>	3	1	0
<i>Mme GOUGAUD</i>	3	1	0

Le Maire a proclamé élus délégués les candidats suivants dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus :

- × *MAURRAS Franck*
- × *THORE Jeannine*
- × *MADRELLE Nicolas*
- × *TRUANT Anne-Marie*
- × *BOP Jean-Paul*
- × *DUPEY Anne-Marie*
- × *DARMANTE Sylvie*
- × *THOMAS Michel*
- × *BARDIN Guy*
- × *BENIZEAU Lyse*
- × *ANTHOUNET Jacques*
- × *BACKE Christophe*
- × *VEYRET Thierry*

- × *FLIPO Jean-Luc*

- × *GOUGAUD Marie-Claude*

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats suivants dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus :

- × *LAMY Didier*
- × *SOMPS Olivier*
- × *MERLE Serge*
- × *FOURRE Bertrand*
- × *DELPRAT-VIROL Mireille*

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 27 juin 2008 à 11 heures 15.